

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

L'an deux mille vingt le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

23 juin 2020

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | votants |
| 89 | 60 | 60 |

Mise à disposition des biens des communes de Osly-Courtil, Fontenoy, Nouvron-Vingré, Bagneux et Mont Notre Dame

n° 73.

PRESENTS:

Mesdames FELCZAK, CAILLOL, JULVE, MITTELETTE, BOURINET représentée par M.DELACOUR, MARTIN L., GANDON M. L., LEMOINE BOUTTE, DRIVIERE, HOCHÉ, ROBACHE représentée par Mme TOUBLAN, POTTIER, DELVAL

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE représenté par M LAVOCAT, ROSSIGNOL, MOYON, DUBOIS, MONTARON, HERTAULT représenté par M FIQUET , PONCELET représenté par M LEROY, LESOURD, LANGLOIS, JEUX, TEMPLIER, JUILLET, KANIEWSKI, JOLLY, ROBILLARD, WATIER, NELATON, BOUCHER représenté par M LECOMPTE, LETRILLART, SEGUIN, SAUMONT, POURTEYRON représenté par Mme DESTRI, BOUDEELE, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, LAFLEUR, REY représenté par M SIMON, CINTRAT, DAVIN, DUVIVIER,ROSSE, LECLERCQ, LEROUX Tristan représenté par M NAPIERAY, BARTIZEL, TROMBETTA, TASSIN, TOURNEVILLE représenté par M LEGUILLETTE, BOMBART, RUELLE, VECTEN, HERMAND.

POUVOIRS : M MOLCARD avait donné pouvoir à M DAVIN, M COUTEAU à M RUELLE, M REBEROT à M LETRILLART, M FAYE à M MAURICE

INVITES : Mme BERGEOT(Suppl), Messieurs DE RE, COUVREUX(Suppl), COP (Suppl), PASCARD (Suppl), DUFORET (Suppl), MALHOMME

Secrétaire de séance : Mme FELCZAK Murielle

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les communes de Osly-Courtil, Fontenoy, Nouvron-Vingré, Bagneux et Mont Notre Dame ont adhéré au SESV au 1^{er} janvier 2020. Il convient de délibérer sur le transfert de leurs biens et équipements du service eau potable et à autoriser M le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition.

Après avoir entendu les conditions de transfert des biens, des emprunts et équipement par M le Président ainsi que les obligations afférentes à ces adhésions,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, **accepte** à l'unanimité, la mise à disposition de l'actif et du passif sur service eau potable des communes de de Osly-Courtil, Fontenoy, Nouvron-Vingré, Bagneux et Mont Notre Dame et **autorise** M le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

POUR COPIE CONFORME

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE Le Président
DE SOISSONS

21 JUL. 2020

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification le

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
 87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
 Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
 Email : sesv@orange.fr